

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 266

présenté par

Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,  
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,  
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,  
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 18**

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , après avis des conseils généraux concernés et du syndicat mixte Paris Métropole et avis conforme du conseil régional quant à la conformité avec l'économie générale du schéma directeur de la région d'Île-de-France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même